

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Noritake Super Porcelain EX-3 : Powder Type
- **Code du produit:** CA825-PW
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Porcelaine dentaire
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur:**
Kuraray Noritake Dental Inc.
300 Higashiyama, Miyoshi-cho,
Miyoshi, Aichi, 470-0293
Japan
- **Fournisseur:**
Kuraray America, Inc.
33 Maiden Lane, 6th Floor, New York,
NY 10038 U.S.A.
Tel: 800-879-1676
Fax: 888-700-5200
Website: www.kuraraydental.com
- **Numéro d'appel d'urgence:**
Pour déversement d'urgence chimique, fuite, incendie, exposition ou accident
Appelez CHEMTREC jour et nuit
Aux États-Unis et au Canada: 1-800-424-9300 CCN706984 ou
+ 1 703-527-3887 (appels collectés acceptés)

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**



GHS08 danger pour la santé

Carc. 1A H350 Peut provoquer le cancer.

Repr. 2 H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

STOT RE 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- **Pictogrammes de danger** GHS07, GHS08
- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
pentaoxyde de divanadium
monoxyde de nickel
- **Mentions de danger**
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H350 Peut provoquer le cancer.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Date d'impression : 24.08.2018

Révision 2

Révision: 17.08.2018

Nom du produit: Noritake Super Porcelain EX-3 : Powder Type

(suite de la page 1)

Conseils de prudence

- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P264 Se laver soigneusement après manipulation.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
- P314 Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.
- P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers

- Éviter de respirer les poussières de sablage et d'ébarbage.
- Formation de poussières.
- Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits renversés.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT:** Non applicable.
- vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants**Caractérisation chimique: Mélanges**

- Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

1313-99-1	monoxyde de nickel ☠ Carc. 1A, H350; STOT RE 1, H372; ☠ Eye Irrit. 2A, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 4, H413	<5%
13463-67-7	dioxyde de titane ☠ Carc. 2, H351	<1%
1314-62-1	pentaoxyde de divanadium ☠ Muta. 2, H341; Carc. 2, H351; Repr. 2, H361; STOT RE 1, H372; ☠ Aquatic Chronic 2, H411; ☠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335	<1%

Autres constituants:

- Verre d'aluminosilicate de potassium
- Pigments

4 Premiers secours**Description des premiers secours**

- Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- Après ingestion:**
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Indications destinées au médecin:**
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

CAF

(suite page 3)

Nom du produit: Noritake Super Porcelain EX-3 : Powder Type

(suite de la page 2)

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** La substance n'est pas inflammable.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

* 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Consulter le chapitre 8.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:** Consulter le chapitre 12.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.
- **Référence à d'autres rubriques**
Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Éviter la formation de poussière.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Éviter tout dégagement de poussière. Ne pas respirer les poussières, les fumées, les gaz, le brouillard, les vapeurs et les pulvérisations.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Conserver à température ambiante
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

1313-99-1 monoxyde de nickel

EL (Canada)	Valeur à long terme: 0,05 mg/m ³ as Ni; ACGIH A1, IARC 1
-------------	--

EV (Canada)	Valeur à long terme: 0,2 mg/m ³ Inhalable fraction, as Ni
-------------	---

13463-67-7 dioxyde de titane

EL (Canada)	Valeur à long terme: 10* 3** mg/m ³ *total dust; **respirable fraction; IARC 2B
-------------	---

(suite page 4)

Nom du produit: Noritake Super Porcelain EX-3 : Powder Type

(suite de la page 3)

EV (Canada)	Valeur à long terme: 10 mg/m ³ total dust
1314-62-1 pentaoxyde de divanadium	
EL (Canada)	Valeur à long terme: 0,05 mg/m ³ inhalable, IARC 2B
EV (Canada)	Valeur à long terme: 0,05 mg/m ³ respirable dust and fume

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène: Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:



Gants de protection

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux: Lunettes de protection

9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Poudre
Couleur:	Teinté
Odeur:	Inodore
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH: non déterminé

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé

Point d'éclair non déterminé

Inflammabilité (solide, gaz): non déterminé

Température de décomposition: non déterminé

Température d'auto-inflammabilité: non déterminé

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion:

Inférieure: non déterminé

(suite page 5)

Nom du produit: Noritake Super Porcelain EX-3 : Powder Type

(suite de la page 4)

Supérieure:	non déterminé
· Pression de vapeur:	non déterminé
· Densité:	non déterminé
· Densité relative	non déterminé
· Densité de vapeur:	non déterminé
· Taux d'évaporation:	non déterminé
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Insoluble
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	non déterminé
· Viscosité:	non déterminé
· Dynamique:	non déterminé
· Cinématique:	non déterminé
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Néant

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

1314-62-1 pentaoxyde de divanadium

Oral	LD50	10 mg/kg (rat)
------	------	----------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Effet d'irritation.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Effets mécaniques uniquement.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Sensibilisation possible par contact avec la peau.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

· **IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)**

1313-99-1	monoxyde de nickel	1
13463-67-7	dioxyde de titane	2B
1314-62-1	pentaoxyde de divanadium	2B

· **NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)**

1313-99-1	monoxyde de nickel	K
-----------	--------------------	---

CAF

(suite page 6)

Nom du produit: Noritake Super Porcelain EX-3 : Powder Type

(suite de la page 5)

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
 Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
 Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· Numéro ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

15 Informations relatives à la réglementation

· Section 355 (extremely hazardous substances):	
1314-62-1	pentaoxyde de divanadium

(suite page 7)

Date d'impression : 24.08.2018

Révision 2

Révision: 17.08.2018

Nom du produit: Noritake Super Porcelain EX-3 : Powder Type

(suite de la page 6)

· Section 313 (Specific toxic chemical listings):

1313-99-1 monoxyde de nickel

1314-62-1 pentaoxyde de divanadium

· SARA 311/312: Voir la section 2 pour les informations sur les dangers physiques et sanitaires.**· Canadian substance listings:****· Canadian Domestic Substances List (DSL)**

1313-99-1 monoxyde de nickel

13463-67-7 dioxyde de titane

· Canadian Ingredient Disclosure list (limit 0.1%)

1313-99-1 monoxyde de nickel

1314-62-1 pentaoxyde de divanadium

· Canadian Ingredient Disclosure list (limit 1%)

Aucun des composants n'est compris.

· Directive 2012/18/UE**· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.**· Prescriptions nationales:****· Classification complémentaire selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II:**
Substance dangereuse cancérigène groupe III (dangereuse).**· Indications sur les restrictions de travail:**

Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérigènes contenues dans cette préparation. Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Acronymes et abréviations:

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Eye Irrit. 2A: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2A

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2

Carc. 1A: Cancérogénicité – Catégorie 1A

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

CAF